

AVIS PUBLIC

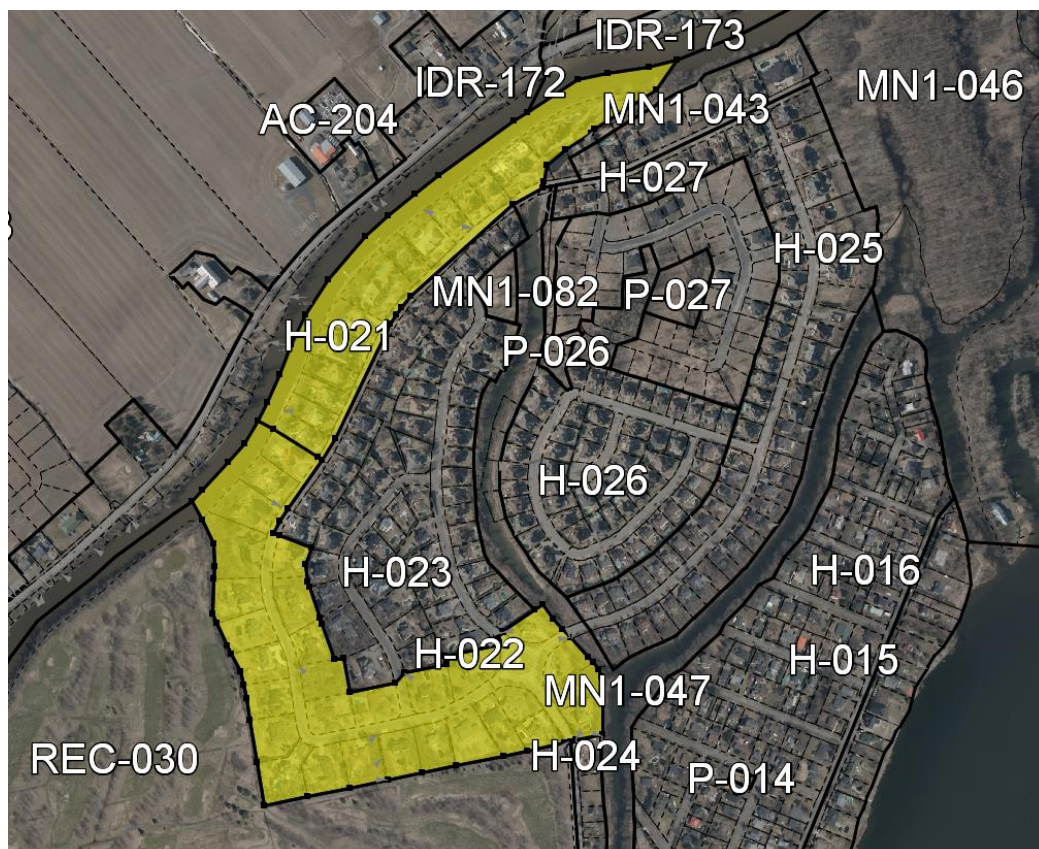
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-36-U

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement de zonage numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le premier projet de règlement de zonage numéro 483-36-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U afin d'autoriser, sous certaines conditions, les unités d'habitation accessoires détachées et par le fait même modifier les normes existantes relativement aux « espaces habitables complémentaires ». Par la même occasion, la Ville de Carignan souhaite procéder à diverses modifications et divers correctifs à sa réglementation, notamment en ce qui a trait aux habitations jumelées et contiguës, aux enseignes temporaires pour projets immobiliers, ainsi qu'aux dimensions autorisées pour un lot situé dans les zones H-021 ou H-022.
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le premier projet de règlement numéro 483-36-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement de zonage numéro 483-36-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la Ville de Carignan à l'exception de l'article 33, lequel concerne spécifiquement les zones H-021 et H-022. Les zones H-021 et H-022, situées sur l'Île-aux-Lièvres, sont localisées sur le plan ci-après :



5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-36-U peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 août 2024.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim